

# ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE DES ENTREPRISES

## EXCLUSION – RECOURS ENTRE COASSURÉS

Le présent avenant modifie le contrat. Lisez-le attentivement.

Les termes indiqués en gras ont un sens particulier. Ils sont définis au présent avenant ou dans le formulaire auquel il est joint.

Les titres des articles ou paragraphes énumérés ci-dessous ne devraient pas être considérés pour les fins d'interprétation du présent avenant; ils n'ont été insérés que pour faciliter sa lecture.

Le présent avenant est joint au formulaire d'Assurance responsabilité civile complémentaire des entreprises et est assujéti à toutes les conditions, limitations et exclusions de ce formulaire.

Il est entendu que l'exclusion qui suit s'ajoute au chapitre des **EXCLUSIONS** du formulaire Assurance de la responsabilité civile complémentaire des entreprises :

**Sont exclues de la présente assurance :**

1. la réclamation faite ou la **poursuite** intentée par ou pour votre société mère, une filiale de votre société mère ou votre filiale;
2. la réclamation faite ou la **poursuite** intentée par ou pour un **Assuré** couvert aux termes des présentes contre un autre **Assuré** couvert par le présent contrat.

Toutefois, la présente exclusion est sans effet en ce qui concerne une personne physique ou morale qui ne serait pas un **Assuré** aux termes du présent contrat sauf si un avenant au présent contrat l'ajoute à titre d'assuré additionnel.

Toutes les autres conditions du présent contrat demeurent inchangées.